

La Riposte

Journal du Syndicat des enseignantes et enseignants du Cégep de Rimouski

Le 25 mai 2017

Volume 37 Numéro 16

Dans ce numéro...

DEMI-JOURNÉE SYNDICALE ET ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

- Pourquoi nous mobiliser pour notre autonomie professionnelle? par Patricia Posadas
- Horaire de la demi-journée syndicale le mercredi 31 mai
- Assemblée générale annuelle le mercredi 31 mai par Myriam Litalien-Bradley
- Liste des comités pour 2017-2018

DES NOUVELLES DES MEMBRES

- Bonheurs, espoirs, craintes et regrets par Jean-Marc Bélanger
- « Je revendique le droit de... » par Josée Ruest
- Pour honorer la mémoire de Gaëtan Fortier par Patricia Posadas
- Un réseau, c'est bien, mais deux c'est mieux! par Noak Bouchard

DES NOUVELLES CITOYENNES

- Le salaire minimum à 15 \$ de l'heure, est-ce une bonne idée? par Patricia Posadas

INFORMATIONS PRATIQUES

- Agenda



Pourquoi nous mobiliser pour notre autonomie professionnelle?

Patricia Posadas, responsable des communications

Autant que faire se peut, chaque année, nous tentons d'organiser une demi-journée syndicale dans le but d'approfondir certains enjeux primordiaux qui, souvent, dans le feu des actions d'une année, passent sous le radar. Cette activité permet aussi de raviver le dialogue entre les membres du SEECR.

Cette année, l'enjeu de l'autonomie professionnelle a fait partie des préoccupations de notre fédération. Nous avons, nous aussi, le désir de participer à ce chantier primordial. Nous le ferons en compagnie de M. Gilles Gagné, professeur de sociologie retraité de l'Université Laval, dont l'analyse en ce domaine nous semble tout à fait pertinente.

Pourquoi est-il si important d'en parler? Les raisons sont nombreuses : le nouveau mode de financement des cégeps par annexes, lesquelles créent des obligations gestionnaires nouvelles, puis viennent les nombreuses redditions de

comptes demandées tant aux individus qu'aux collectifs, sans oublier les tentatives répétées de nous contraindre dans l'accomplissement de nos tâches. L'autonomie professionnelle se décline en plusieurs aspects : en droits et en devoirs, en autonomie individuelle (le prof) et en autonomie collective (le département, entre autres). On pourrait même aller jusqu'à se demander comment, entre nous, nous nous contrainsons. Par ailleurs, avec l'aide de M. Gagné, nous pourrions réfléchir à la manière dont notre autonomie, au cours des décennies, a évolué (ou pas!).

Nous vous faisons parvenir avec cette *Riposte* des documents, élaborés par la FEC-CSQ qui vous aideront à vous préparer à cette activité. Nous espérons que ce sujet vous emballera autant que nous et que vous serez nombreuses, nombreux à venir en discuter. □

Horaire de la journée du mercredi 31 mai à la 5^e saison

- 8 h 30 : Accueil
- 9 h 00 : Conférence de Gilles Gagné
- 9 h 45 : Échanges
- 10 h 15 : Pause « syndicale »
- 10 h 30 : Ateliers sur l'autonomie professionnelle
- 11 h 30 : Bilan et diner pizza
Confirmer votre présence pour le diner avant midi le lundi 29 mai afin que nous ayons les victuailles suffisantes.
- 13 h à 16 h : Assemblée générale annuelle



Assemblée générale annuelle

Myriam Litablien Bradley, responsable des pratiques syndicales

Le mercredi 31 mai prochain, de 13 h à 16 h, aura lieu à la 5^e Saison (A-234) l'assemblée générale annuelle du SEECR. Cette instance est l'occasion pour les membres du Comité de coordination syndicale de vous présenter les recommandations qui découlent du rapport annuel que vous recevrez sous peu. C'est à ce moment également que nous procéderons à l'élection, pour l'année 2017-2018, des membres aux différents comités grâce auxquels nous avons un droit de regard et de parole à l'intérieur des instances de notre Cégep (voir la liste des comités aux pages suivantes). Si vous désirez poser votre candidature à l'un de ces comités, vous pouvez le faire en remplissant le formulaire de mise en candidature disponible au B-210. Vous pourrez aussi le faire en proposant votre candidature oralement à l'Assemblée. C'est aussi au cours de cette assemblée que nous nous prononcerons sur les propositions de modifications aux statuts du SEECR. Vous avez d'ailleurs déjà reçu l'avis de motion à ce sujet.

Les mises en candidature pour les différents comités peuvent se faire de deux façons :

Mise en candidature écrite

La personne posant sa candidature doit remplir un formulaire de mise en candidature. Ce formulaire est disponible au bureau du Syndicat et doit être remis à la ou au secrétaire d'élection lors de l'assemblée générale. Pour être valide, ce formulaire doit porter la signature de cinq membres confirmant leur appui à la candidate ou au candidat. Cette mise en candidature est considérée comme étant son acceptation d'être mise en nomination.

Mise en candidature orale

Une ou un membre présent dans la salle peut proposer sa candidature ou celle d'un autre membre. Cette proposition doit être appuyée pour être prise en considération par la personne assumant la présidence d'élection. □

Comités conventionnés

Ce sont des comités définis dans la convention collective.
Postes sans libération avec contrainte à l'horaire.

Commission des études (contrainte à l'horaire)
9 postes : l'un comblé par la personne responsable aux affaires pédagogiques
3 postes de responsables de programme : 2 au secteur technique et 1 au secteur préuniversitaire.
6 postes de représentantes et représentants : 2 en formation commune (formation générale et disciplines contributives), 2 au secteur technique, 1 au secteur préuniversitaire et 1 à la formation continue.

Rencontre entre le Collège et le Syndicat (RCS) (contrainte à l'horaire)
6 postes : deux comblés par la personne responsable de l'application de la convention collective et la personne à la coordination, les 4 autres assurant la représentation de chacun des secteurs suivants : Sciences et techniques biologiques, Sciences et techniques humaines, Sciences et techniques physiques et formation continue.

Comité de perfectionnement (contrainte à l'horaire)
3 postes : l'un comblé par la personne responsable du perfectionnement assurant la représentation d'un des secteurs suivants : Sciences et techniques biologiques, Sciences et techniques humaines, Sciences et techniques physiques.

Comité de civilité au Collège
2 postes dont 1 à pourvoir par la personne responsable des pratiques syndicales et 1, de préférence par un homme.

Comité d'accès à l'égalité
2 postes dont 1 à pourvoir par la personne responsable des pratiques syndicales et 1, de préférence par un homme.

Comité de prévention des griefs et des litiges
2 postes dont 1 à pourvoir par la personne responsable de l'application de la convention collective.

Comité fédératif

Postes sans libération

Comité de la condition des femmes FEC (contrainte à l'horaire) :
Un poste à pourvoir par la personne responsable des pratiques syndicales si cette personne est une femme.
(une femme - sous réserve de l'acceptation de l'Assemblée générale).

Comité d'action sociopolitique
Un poste.

Comités syndicaux

Postes sans libération, certains avec contrainte à l'horaire.

Comité d'information

Le nombre de postes est illimité (contrainte à l'horaire).

Comité des affaires pédagogiques

Les membres de la Commission des études plus un nombre illimité de postes (contrainte à l'horaire).

Comité des relations de travail

Les membres de la RCS plus 2 postes (contrainte à l'horaire).

Vérification interne des livres comptables

2 postes.

Comité de mobilisation

Les membres du Comité de coordination syndicale plus un nombre illimité de postes.

Comité sur les pratiques syndicales

Le nombre de postes est illimité.

Affaires financières

Le nombre de postes est illimité.

Présidence d'assemblée

Le nombre de postes est illimité (ne sera qu'une liste sous réserve de l'acceptation de l'Assemblée générale).

Comité des cégeps de région

Le nombre de postes est illimité.

Comité de la condition des femmes

Le nombre de postes est illimité.

Comité conciliation famille-travail

Le nombre de postes est illimité.

Comité de travail stages et ateliers

5 postes : la personne responsable à la coordination, la personne responsable des affaires pédagogiques, deux profs provenant de disciplines ne dispensant pas de stages et ateliers et un prof provenant d'une des disciplines dispensant des stages et ateliers.

Comité du fonds de défense

4 postes dont deux membres du Comité de coordination syndicale.

Comité des programmes à faible effectif

Le nombre de postes est illimité.

Comité environnement

Le nombre de postes est illimité.

Comité de réflexion sur l'avenir du SEECR au sein de la FEC-CSQ

Le nombre de postes est illimité.

Comité conjoint avec le Syndicat du personnel professionnel

Comités du Cégep

Postes sans libération

Programme d'aide au personnel

1 poste.

Comité d'aide à la réussite et à la diplomation (CARD)

2 postes dont l'un est à pourvoir par la personne responsable des affaires pédagogiques.

Conseil d'administration

1 poste à pourvoir par la coordonnatrice ou le coordonnateur du Comité de coordination syndicale.

CACE (Comité d'action et de concertation en environnement)

1 poste.

Comité cours complémentaires

2 postes dont l'un est à pourvoir par la personne responsable des affaires pédagogiques.

Comité calendrier scolaire

2 postes par la personne responsable des affaires pédagogiques et la personne à l'application de la convention collective.

Comité journée pédagogique

2 postes dont l'un est à pourvoir par la personne responsable des affaires pédagogiques.

Comité sur la santé globale

2 postes.

Comité de recrutement

2 postes.

Comité santé sécurité

1 poste.

Comité des Services adaptés

2 postes dont un membre du Comité de coordination syndicale.

Comité d'action - petites cohortes

3 postes dont l'un, par une ou un membre du Comité de coordination syndicale, une ou un membre des programmes à faible effectif et une ou un membre d'une autre discipline (sous réserve de l'acceptation de l'Assemblée générale).

Comité conciliation famille-travail

(sous réserve de l'acceptation de l'Assemblée générale).

Bonheurs, espoirs, craintes et regrets

Jean-Marc Bélanger, enseignant au Département de français

Je me souviens très bien du moment où j'ai vraiment décidé de consacrer ma vie à l'enseignement collégial alors que je poursuivais des études doctorales dans le but de me consacrer ensuite à la recherche. D'une part, j'avais assisté à quelques doctes colloques qui se sont avérés, au-delà des contenus savants et pointus, de véritables luttes sans merci pour l'obtention de subventions à la recherche. Quelle désillusion! D'autre part, je découvrais quelque chose qui n'a cessé de me captiver depuis : enseigner au collégial, c'est choisir de côtoyer chaque jour des gens occupés à rêver leur vie. Ce constat a été déterminant pour moi. Bien sûr, force est de constater que les contraintes du monde actuel font qu'il est plus difficile qu'il y a vingt ans de rêver. Plusieurs jeunes sont aux prises avec des obligations que n'ont pas connues les générations qui les ont précédés et notre société de consommation ne ménage aucun effort pour soumettre cette jeune population à son joug. Il faut donc redoubler d'efforts en tant qu'enseignante et enseignant afin de permettre à toutes et à tous d'accéder à la part de rêve qui les entrainera et les nourrira dans leur devenir.

Les bonheurs

Un autre aspect de l'enseignement collégial qui m'a immédiatement séduit, c'est toute la place qu'y prend l'échange. J'ai beaucoup appris et retenu à partir de ce lien privilégié. Je ne compte plus les leçons de vie que m'ont données nombre d'étudiantes et d'étudiants au fil des ans, leçons de courage, de résilience, de détermination. Parmi les quelques milliers d'étudiantes et

d'étudiants rencontrés en carrière, j'ai ainsi côtoyé de grandes âmes qui imposent le respect et j'ai appris que, parmi celles-ci, il y en avait de plus vulnérables à qui il faut montrer la voie ou qui présentent des besoins particuliers auxquels il faut répondre. Je dois avouer que j'ai gardé un attachement particulier pour certains de ces derniers que j'espère toujours garder dans mon cœur car, dans certains cas, j'ai le sentiment qu'ils m'ont donné bien davantage que ce que je pouvais leur offrir en retour.

Les craintes

Au moment de partir, j'ai aussi quelques inquiétudes. Je crains entre autres que ne s'effrite le formidable esprit de collaboration que j'ai constaté à mon arrivée au cégep. Je pense à des activités comme le Marathon d'écriture ou à certaines activités de programme, expositions et autres, qui appellent la collaboration de plusieurs corps d'emploi. Cet enthousiasme collectif et cette franche camaraderie pour des activités qui, de plus, font souvent éclater le cadre et l'horaire habituels de travail de tout le monde, ont gonflé mon sentiment d'appartenance à bloc. Ayant cumulé plusieurs types d'emploi, un tel esprit de collaboration m'est apparu d'entrée de jeu exceptionnel. Malheureusement, la façon que l'on a de gérer les communications et le développement technologique isole dangereusement, selon moi, les individus derrière des systèmes de plus en plus complexes dont la maîtrise n'est pas partagée par l'ensemble de la communauté. Ainsi, cachés derrière leur écran, certains individus avec qui nous sommes appelés à collaborer régulièrement restent sans

visage après des mois, voire des années. Il est plus difficile d'atteindre, dans ces conditions, le niveau de confiance qui permet à toutes et tous d'être à l'aise. Cette question m'importe plus que tout autre, parce que la communication est la seule voie d'une véritable solidarité enseignante.

Par ailleurs, on tient trop pour acquis que les étudiantes et les étudiants ont tous des habiletés suffisantes en informatique pour adopter facilement les diverses avenues technologiques que le Cégep met à leur disposition. Le collégial marque un retard important à ce chapitre puisqu'une formation de base en regard des outils informatiques n'est pas encore intégrée à la plupart des programmes. Ajoutons à cela que l'absence de formation structurée et organisée pour les enseignantes et les enseignants en matière d'innovations technologiques les amène à apprendre « sur le tas », ce qui n'est pas sans laisser place à des maladresses ou à des difficultés dont les étudiantes et les étudiants font malheureusement les frais.

J'ajouterai en terminant que les développements informatiques récents sont assortis d'une sorte d'obligation tacite à l'uniformisation. Ce processus devient, dans des perspectives marchandes, de la standardisation. Il ne faut pas tout céder à cette contrainte qui n'est en fait qu'informatique. Quand le contenu des cours sera uniformisé jusque dans ses moindres détails, principes et stratégies, l'enseignante ou l'enseignant ne sera plus qu'un « jobber ». L'expression est extrême, mais le but est de faire image pour que soit bien reconnue la menace qui plane ici, celle d'une perte dramatique d'autonomie professionnelle.

Les espoirs

Malgré ces inquiétudes, c'est avec sérénité que j'envisage la retraite. Je sais que le Collège de

Rimouski a des caractéristiques irréductibles et que les personnes qui continuent d'y œuvrer ont repris le flambeau de ce qui nous a valu la réputation d'avoir la résistance et l'enthousiasme d'un certain village gaulois, à travers le réseau. Dans mon département, il y a des personnes remarquables, engagées et généreuses et qui mettent toute leur énergie à prendre leur place, à assumer leur rôle avec application et lucidité. Je sais que parmi elles plusieurs feront leur marque de manière significative dans l'enseignement collégial. Elles connaissent déjà les luttes qui les attendent, en regard des formations culturelles et citoyennes, par exemple, et elles ne craindront pas de les mener jusqu'au bout.

J'ai aimé ma vie d'enseignant, mais je suis fin prêt pour ma vie de retraité que j'accueille à bras ouverts.

Salut à toutes et à tous, vous m'avez tant donné...
Merci. □

Très cher Jean-Marc,

Nous avons beaucoup appris de toi, beaucoup reçu aussi. Tu es souvent monté au front dès que pointait une injustice. Tu as défendu la cause des élèves les plus démunis et tu as consacré ta dernière année d'enseignement à réfléchir « aux bonheurs, aux espoirs, aux craintes et aux regrets » associés à notre beau métier.

C'est nous qui te remercions et nous espérons que ta nouvelle vie t'apportera tout ce qui a pu te manquer dans celle que tu quittes : du temps pour lire, du temps pour rêver, du temps pour toi...

P. S. : Ma « Bélangère » se porte à merveille!
Merci.

Patricia Posadas

« Je revendique le droit de... »

Josée Ruest, enseignante au Département de techniques de travail social

Mon collègue Gaëtan Fortier, à l'époque où il donnait le cours *Défense des droits sociaux* en techniques de travail social, demandait aux élèves de produire un texte défendant une cause sociale dans le cadre de leur épreuve terminale de cours. Ses critères de corrections étaient basés sur leur capacité de démontrer leur indignation face aux injustices et aux inégalités, chose qu'il savait si bien faire. Il faut dire que Gaëtan était un militant syndical imposant, qui ne laissait personne indifférent, et qui fut un modèle pour plusieurs d'entre nous. Il savait prendre la parole, défendre ses opinions, confronter qui que ce soit et porter haut et fort son message, peu importe la façon. Rappelons-nous le jour où, dans le cadre d'un théâtre vivant joué dans le parc du Cégep, il a grimpé dans un arbre pour revendiquer le droit de ce dernier de vivre, puisqu'un bucheron, joué par un comédien, voulait l'abattre à la tronçonneuse. Expérience ludique, mais combien révélatrice de ce qu'il pouvait défendre.

Aujourd'hui devenu un ange, enfin, nous l'espérons, puisqu'il n'a pas toujours été un

cadeau (...), voici ce que nous croyons qu'il revendiquerait. Il revendiquerait le droit de se reposer, dans un nid douillet, pour protéger et veiller sur celles et ceux qu'il a tant aimés. Il revendiquerait le droit d'aller au-delà du temps, de se transporter d'un univers à l'autre, de visiter et de voir tous ses camarades défunts et d'être présent dans le cœur de tous ses amis peu importe où ils sont. Il revendiquerait le droit de prendre un petit coup de temps en temps, de fumer pour le plaisir et non pour soulager ses douleurs et, surtout, de continuer à donner espoir en la vie et de semer dans chacune et chacun la sérénité qu'il faut pour vivre chaque minute de notre vie sans retenue et avec intensité.

Gaëtan, tu nous manques déjà, mais nous savons que tu es et seras toujours vivant dans nos cœurs, présent dans notre vie. Foule en délire... et la vie continue! □



Pour honorer la mémoire de Gaëtan Fortier

Patricia Posadas, responsable des communications

Parce que Gaëtan a toujours eu à cœur la défense des plus démunis, parce qu'il s'inquiétait de celles et ceux incapables de rentrer dans les petites cases et qui, glissant entre les mailles du filet social, se retrouvent dans les limbes de l'itinérance, afin d'honorer sa mémoire, sa famille suggère de faire des dons

au **Répît du passant**, organisme rimouskois à but non lucratif qui offre hébergement et repas.

Parce que Gaëtan a tant fait pour notre syndicat, nous vous proposons, si vous le désirez, de recueillir vos dons et de les apporter au Répît. Nous sommes encore et toujours au B-210. □

Un réseau, c'est bien, mais deux c'est mieux!

Noak Bouchard, représentante du SEECR au Comité de la condition des femmes à la FEC-CSQ

Bonjour lectrice, lecteur,

Me voici encore une fois devant toi pour te dire qu'en février, j'ai dépensé un peu de ton argent dans un autre indicatif régional que le nôtre. Le réseau devait se tenir dans le 514, mais semblerait-il que la *grande ville* est en *lock-out*. J'ai mis mon chapeau de représentante du SEECR au Comité de la condition des femmes FEC-CSQ, mes *tires* à clous et je me suis rendue dans le prestigieux hôtel Best Western de Drummondville pour vivre mon deuxième réseau des femmes de la CSQ. Voici donc, lectrice, lecteur, ce que je rapporte dans mes valises.

L'ouverture de chaque réseau des femmes est réalisée par Jean-François Piché, conseiller à la CSQ, qui présente une analyse de la conjoncture sociopolitique. Devine quoi? Ça va mal... à cause de Trump, document à l'appui. Avez-vous entendu parler de l'ère de la post-vérité?

Nous avons eu ensuite l'opportunité d'échanger sur les activités d'apprentissage scolaire qui cristallisent des stéréotypes sexuels. As-tu déjà pensé à ça, toi, lectrice, lecteur? Est-ce que dans tes cours, tu donnes des exemples genrés? Je me suis posé la question, comme tu le fais en ce moment.

Jacques Pétrin, membre du Comité pour la diversité sexuelle CSQ, a présenté le sujet de la diversité sexuelle et l'identité de genre. Savais-tu lectrice, lecteur, que l'orientation sexuelle et l'identité de genre, ce n'est pas la même chose? Semblerait-il que toi et moi, on le sait, mais peut-être que ce n'est pas encore le cas de tout le monde. Nous avons reçu une liste de livres que j'ai transmise à notre responsable de

la bibliothèque pour une commande. Peut-être auras-tu envie d'y jeter un coup d'œil.

En ce qui concerne la relève et le renouveau syndical, savais-tu que nous pouvions recevoir un soutien financier de la part de la CSQ pour faire des activités en ce sens?

Mélanie Renaud, vice-présidente de la Fédération du personnel de soutien scolaire CSQ, nous a sensibilisés au danger de la sous-traitance et du bénévolat effectué par les travailleuses et travailleurs dans les écoles. Elle a rapporté que de plus en plus d'activités parascolaires sont réalisées par des organismes privés.

Avant de terminer la première journée, on nous a présenté le parcours touchant de quelques femmes monoparentales qui poursuivent des études en bénéficiant de la bourse *Maman va à l'école*.

À la fin de cette journée, nous nous sommes réunies dans un resto de la région pour échanger, discuter et refaire le monde... tu sais, ce genre de choses que font les profs de Cégep. Je dois dire que nous avons assez bien réussi. Dommage que personne n'était là pour prendre des notes. Oui, oui, j'ai fait ça avec ton argent!

Lors de notre dernier congrès de la FEC-CSQ, nous avons eu la chance d'assister à la présentation de Lucie Piché et Myriam Beauchesne sur les rapports sociaux égalitaires. Une fois, c'est bien, mais deux c'est mieux! Nos collègues ont fait cette présentation qui a été filmée et sera disponible sous peu. Souhaiterions-nous donner cette formation ici, dans notre collège? Je te lance l'invitation!

La FEC-CSQ était encore une fois à l'honneur en cette matinée ensoleillée puisque Sylvie Lemelin, vice-présidente de la fédération, a présenté l'avis du Comité de la condition des femmes rédigé et présenté dans le cadre de la consultation ministérielle sur les violences à caractère sexuel sur les campus universitaires et dans les collèges du Québec. Je t'ai résumé cela, lectrice, lecteur, dans un autre article publié dans *La Riposte* du 21 avril.

La lourde tâche de la dernière présentation (je rappelle le caractère hautement ensoleillé de cette journée) était réservée à Sylvie Lévesque, de la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec, qui

nous a présenté l'état de la situation en ce qui a trait au droit de la famille. Semblerait-il que les familles ont beaucoup changé depuis 30 ans, hé ben! Les gens sont peu informés sur leurs droits et sur les modifications apportées à leur situation financière. Il est proposé de demander une consultation et une étude des besoins à ce sujet. Peut-être verrons-nous un cours sur l'éducation financière apparaître quelque part entre le préscolaire et le monde universitaire.

Voici lectrice, lecteur, j'espère que tout est en règle. Je prends goût à t'écrire, tu fais de plus en plus partie de mes voyages.

À bientôt! ☐

Le salaire minimum de 15 \$ l'heure, est-ce une bonne idée?

Patricia Posadas, responsable des communications

Le 26 avril dernier, dans le cadre de la Campagne 5-10-15 qui demande d'améliorer les conditions de travail des travailleuses et travailleurs les moins bien lotis de notre société, Ève-Lyne Couturier, chercheuse à l'IRIS (Institut de recherche et d'informations socio-économiques), est venue donner une conférence pour répondre à la question posée dans le titre de cet article.

D'entrée de jeu, M^{me} Couturier a affirmé que, plus que jamais, nous devons être vigilants quant aux droits des travailleuses et travailleurs, puisque le gouvernement veut rouvrir les normes du travail. Rajeunir ces normes pourrait être une excellente idée, mais étant donné les différentes décisions antérieures du gouvernement actuel, cette intention en inquiète plusieurs. En effet, au cours des dernières décennies, les conditions salariales ainsi que les pouvoirs des grands

chefs d'entreprise connaissent une évolution spectaculaire tandis que le pouvoir d'achat de la grande majorité des travailleuses et des travailleurs subit une certaine décroissance.

Si j'attire votre attention sur ce point, c'est qu'après avoir présenté l'état de la situation actuelle, après avoir expliqué ce qu'est le salaire minimum et le salaire viable, M^{me} Couturier a démontré, tableau à l'appui, les effets bénéfiques, tant sur le plan personnel que sur le plan collectif, d'une augmentation du salaire minimum. Cependant, le gouvernement ainsi que certains acteurs du monde économique affirment que cette augmentation provoquerait des pertes d'emploi importantes et entraînerait, par conséquent, une décroissance. Fort de cette certitude (que plusieurs études ont toutefois invalidée), le président du Conseil du patronat du Québec (CPQ), Yves-Thomas Dorval, a

ceci : « Si des gens se retrouvent en travaillant à temps plein sous le seuil de la pauvreté, c'est une responsabilité de l'État de leur procurer les transferts fiscaux nécessaires. Ce n'est pas le rôle des employeurs. »¹. Je ne sais pas vous, mais cette déclaration me désarçonne. Je crois que c'est en partie vrai dans le sens où c'est à l'État de légiférer afin que, lorsque la richesse augmente, les conditions salariales des travailleuses et travailleurs s'améliorent suffisamment pour faire face à l'augmentation du coût de la vie.

En fait, si on augmente le salaire minimum, les travailleuses et les travailleurs les moins bien rémunérés du monde du travail connaîtraient une amélioration notable de leurs conditions; de plus, selon les projections faites par les chercheurs de l'IRIS², cette augmentation générerait des revenus pour l'État (provincial et fédéral) de presque un milliard de dollars. Celles et ceux qui s'opposent à cette augmentation, entre autres le CPQ, avancent comme solution l'idée d'augmenter le crédit de solidarité (+ 905M\$), la prime au travail (+ 688M\$) ou d'augmenter le seuil d'exemption de base pour impôt (+ 1 200M\$)³. Or, ces mesures augmenteront de façon substantielle la pression sur un État que beaucoup, dont le CPQ, estiment surendetté.

Pour Ève-Lyne Couturier, le salaire minimum à 15 \$ est une bonne idée, car il s'agit d'une mesure qui apportera une certaine répartition de la richesse entre toutes celles et tous ceux qui la produisent, c'est-à-dire les travailleuses et les travailleurs. Par contre, les mesures avancées par le CPQ augmenteront les dépenses de l'État. Paradoxalement, ce même CPQ plaide pour un allègement du « fardeau fiscal » des entreprises...⁴ Pour terminer, Ève-Lyne Couturier a rappelé que cette mesure ne pouvait en aucun cas régler tous les problèmes économiques des familles à faibles revenus, mais qu'elle serait un pas dans la bonne direction. Un chef d'entreprise a déjà dit à ses employés, en expliquant son bilan annuel : « Les chiffres, quand on les torture comme il faut, on leur fait dire n'importe quoi! » Ainsi, qu'importent les études, une chose reste certaine : avec un salaire minimum à 11,25 \$, même en travaillant à temps plein, on ne vit pas très bien (euphémisme). ☐

1. Pierre-Mathieu Dufour et Pierre-Antoine Harvey. Salaire minimum et revenus gouvernementaux, Note socioéconomique, IRIS, avril 2017, p. 1.

2. *Ibidem*, p. 10.

3. *Ibidem*.

4. www.cpq.qc.ca/wp-content/uploads/files/dossiers/2007/0307_fiscalite_investissements.pdf [page consultée le 19 mai 2017].



Agenda

Mai 2017

- 31 : Demi-journée syndicale sur l'autonomie professionnelle
Assemblée générale annuelle

Juin 2017

- 1-2 : Conseil général FEC-CSQ à Sorel Tracy
9 : Fin de la disponibilité des profs à statut précaire
13 : Fin de la disponibilité des profs permanents et à temps complet